



## REGLEMENT GARGAS 2022

L'ACM RUNNING CLUB se réserve le droit de modifier au dernier moment le parcours d'en cas d'intempéries voir d'annuler la compétition.

- 1) Inscription obligatoire sur internet (sur le site onsinscrit) aucune inscription ne sera possible sur place.
- 2) Chaque coureur participe sous son entière responsabilité et doit s'assurer de sa condition physique. En aucun cas l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable d'une quelconque défaillance physique, d'un accident, incident ou vol.
- 3) Les cadets et les cadettes ne sont autorisés à participer que sur la course de 6 km.
- 4) L'organisation est couverte par une assurance en responsabilité civile.
- 5) Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de la licence.
- 6) Les concurrents non licenciés devront s'assurer individuellement.
- 7) Le simple fait de participer implique la connaissance, l'acceptation et le respect du présent règlement et du code de la route.
- 8) 2 ravitaillements sur la course. Chaque coureur aura avec lui son éco-cup qui lui permettra de boire aux ravitaillements et à l'arrivée.
- 9) Les accompagnateurs ne sont pas autorisés sur le parcours.
- 10) Les coureurs s'engagent à ne rien jeter sur le parcours.

Merci de votre compréhension et profitez bien du site.



Commune d'Aventignan

